OAS/Ser.W

 CIDI/doc. 345/22 rev.2

 31 mai 2022

 Original: espagnol

**PROJET D’ORDRE DU JOUR ANNOTÉ DE LA**

**CINQUIÈME RÉUNION DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS**

**DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**Saint-Domingue (République dominicaine) - 17 et 18 novembre 2022**

**« Renforcer la coopération continentale pour une reconstruction résiliente
et un développement social durable dans les Amériques**»

(Approuvée par le CIDI à sa séance ordinaire tenue le 31 mai 2022)

**A. CONTEXTE**

La pandémie de COVID-19 a provoqué dans la région ce qu’un nombre de chercheurs définissent comme une triple crise conjuguée et asymétrique[[1]](#footnote-1)/: sanitaire, économique et sociale. Bien que cette crise ait eu des incidences à l'échelle mondiale, l'Amérique latine et les Caraïbes en ont été l'épicentre, subissant les impacts socio-économiques les plus importants et représentant plus de 30 % des décès dus à cette cause dans le monde, alors qu'elles ne représentent que 8 % de la population totale[[2]](#footnote-2)/. En ce sens, les effets différenciés de la pandémie de COVID-19 concernant la région s'expliquent en grande partie par des conditions préexistantes, révélant et exacerbant des fragilités institutionnelles et financières de longue date, des inégalités et des injustices sociales qui affectent gravement les capacités des États à protéger leurs populations et à fournir les garanties minimales nécessaires pour faire face à ce qui est considéré comme la pire crise sanitaire et économique du siècle[[3]](#footnote-3)/. En outre, certains problèmes critiques apparaissent qui, s'ils ne sont pas pris en compte dans les stratégies de relèvement, menacent d'aggraver les défis persistants, tels que les processus migratoires, la fracture numérique, le changement climatique et les catastrophes environnementales, qui sont de plus en plus persistants et diversifiés en termes d'origine et de caractéristiques.

 Afin de faire face à cette crise et à ses multiples conséquences, il est essentiel d'établir une norme de base en matière de protection sociale qui favorise la réalisation de trois objectifs stratégiques clés : soutenir des niveaux minimums de demande économique, garantir un revenu de base ou un socle universel de bien-être et, avec cela, être en mesure d’élaborer des stratégies qui permettent d'articuler des mesures d'endiguement plus ou moins restrictives sans condamner une partie importante de la population à la pauvreté ou à pauvreté absolue[[4]](#footnote-4)/ . À leur tour, les États membres ont ratifié des instruments tels que la [Charte de l'OEA](https://www.oas.org/es/sla/ddi/docs/tratados_multilaterales_interamericanos_A-41_carta_OEA.pdf), la [Charte démocratique interaméricaine](https://www.oas.org/OASpage/esp/Documentos/Carta_Democratica.htm) et la [Charte sociale des Amériques](https://www.oas.org/docs/publications/carta_social_de_las_americas.doc) et se sont engagés à respecter les principes d'égalité des chances et d'inclusion sociale[[5]](#footnote-5)/ en établissant la réalisation de cette réunion comme l'une des stratégies d'action visant à répondre aux engagements souscrits.

 Relever efficacement ces défis réclame d’intensifier les efforts multisectoriels qui contribuent au relèvement après la crise et de continuer à s'attaquer aux multiples aspects des inégalités et de la pauvreté dans leur ensemble, en favorisant la formulation de politiques efficaces qui permettent de surmonter les obstacles structurels en matière de l'accès aux opportunités pour l'ensemble de la population. À cette fin, l'OEA dispose de deux outils clés : le dialogue politique/technique et la coopération régionale. Comme il est indiqué dans le Plan stratégique intégral de l'Organisation 2016-2020[[6]](#footnote-6)/, l’OEA réunit des ministres et hauts fonctionnaires dans le but de discuter de défis communs, d’œuvrer à des solutions et d’établir des priorités pour des actions conjointes. Grâce à l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l’élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques, les États membres identifient les principaux domaines d'action en matière de développement et d'inclusion sociale et renforcent leurs capacités à définir et à gérer des politiques publiques efficaces qu’il serait difficile de formuler autrement. Ainsi, à l’échelle du continent, cette approche permet de mettre en place des actions intersectorielles et intégrales qui contribuent à accélérer le rythme du développement dans la région.[[7]](#footnote-7)/ Il convient de relever que l'un des aspects particuliers de cette enceinte de concertation sur le développement social, à la différence de celles proposées par d'autres organismes internationaux qui travaillent dans ce domaine et sont liés aux États membres de l'OEA, se rapporte au rôle central que jouent les échanges entre homologues en matière de politiques publiques.

 Compte tenu de ces orientations, la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (REMDES-V) se tiendra sur le thème suivant : **« Renforcer la coopération continentale pour une reconstruction résiliente et un développement social durable dans les Amériques »,** qui vise à établir un dialogue sur le rôle que doit jouer la protection sociale pour surmonter les défis de l'inclusion et du développement intégral dans le continent américain, ainsi que pour faire face aux crises et aux catastrophes naturelles qui touchent la région, grâce à une résilience institutionnelle et sociale accrue, basée sur des pactes sociaux et des pactes budgétaires qui rendent viable la durabilité financière des stratégies de protection.

 En outre, il importe que l'OEA, en tant que seule entité interaméricaine dotée d'une stratégie à laquelle participe la grande majorité des gouvernements de la région, approuve une déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social, dans laquelle soient définies des lignes d'action qui, alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en coordination avec d'autres institutions du système mondial et interaméricain, permettent aux pays d’obtenir des avancées significatives dans la promotion du développement social en général, ainsi que dans le rétablissement du bien-être social après la COVID-19 en particulier.

 Le Secrétariat général, par le biais du Département de l'inclusion sociale du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité, promeut au niveau politique et technique le travail de l'Organisation des États américains en matière de développement social. Depuis 2008, le débat sur la question a été encouragé au moyen du dialogue politique entre les États membres, dans le cadre de quatre réunions ministérielles qui se sont tenues jusqu'en 2019[[8]](#footnote-8)/, ce qui a permis depuis lors de convenir des priorités d'action au niveau régional et d'identifier et de promouvoir des exemples de coopération en la matière. Au niveau technique et de la programmation, les lignes directrices établies par le forum des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social ont été traduites en actions concrètes de partenariat au niveau continental en la matière, au niveau bilatéral et multilatéral.

**B. THÈMES PROPOSÉS**

1. **Approbation du projet d'ordre du jour de la réunion** conformément au Règlement applicable aux réunions sectorielles et spécialisées au niveau ministériel et/ou des hauts fonctionnaires du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI).
2. **Adoption du projet de calendrier.** Un calendrier succinct pour le bon déroulement de la réunion sera convenu.
3. **Systèmes de protection sociale dans la région dans le contexte de la pandémie de
COVID-19**

 Les effets néfastes de la crise actuelle et les mesures prises pour y faire face montrent qu'il est urgent d’avancer sur la voie vers la construction de systèmes de protection sociale universels, intégrés et durables. Au sens large, la protection sociale s’entend d’un ensemble de mesures visant à bâtir des sociétés plus justes et plus inclusives, et à garantir des niveaux de vie minimums pour tous.[[9]](#footnote-9)/ Elle constitue ainsi un moyen essentiel de contribuer à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels de la population[[10]](#footnote-10)/, reconnu dans plusieurs instruments normatifs contraignants du système universel[[11]](#footnote-11)/ et régional des droits de l’homme[[12]](#footnote-12)/ ainsi que dans les engagements émanant du Programme de développement durable à l'horizon 2030[[13]](#footnote-13)/.

 Au sein de l'OEA, la protection sociale a été abordée de manière récurrente par le biais du dialogue politique et technique lors des précédentes réunions des ministres et hauts responsables chargés du développement social (REMDES), ainsi que par le biais de la coopération technique avec la création du Réseau interaméricain de protection sociale (RIPSO), en tant que principal mécanisme de promotion de la coopération régionale et de renforcement des systèmes nationaux de protection sociale, un réseau qu'il est proposé de réactiver à partir de la REMDES-V. En 2019, à la Quatrième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (REMDES-IV), les États membres de l'OEA se sont engagés à « avancer sur la voie du développement de systèmes universels et complets de protection sociale comportant une approche basée sur le respect des droits de la personne, des principes d'universalité, de solidarité, d'égalité, de non-discrimination et d'équité(...) particulièrement au profit des groupes en situation de vulnérabilité, ainsi que la promotion de la recherche et des évaluations d'impact comme instrument pour la prise de décisions »[[14]](#footnote-14)/.

Au cours des dernières décennies, la région a obtenu des avancées significatives dans le domaine de la protection sociale en renforçant les cadres réglementaires, en élargissant la couverture, en améliorant les instruments de ciblage et de suivi des politiques de protection sociale, et en lançant des initiatives de génération de revenus visant à compléter et renforcer l’incidence des programmes de transfert d'espèces, autant de mesures qui, conjugué aux efforts déployés pour contenir et atténuer l’impact de la pandémie de COVID-19, révèlent les capacités des États à renforcer les programmes non contributifs, à utiliser les outils de protection sociale, à identifier les bénéficiaires potentiels et à atteindre les plus vulnérables. Cependant, la crise a également mis au jour des inégalités structurelles qui persistent dans les systèmes de protection sociale actuels. Pour faire face aux défis actuels et continuer à donner aux bénéficiaires des programmes sociaux les moyens de trouver d’autres sources de revenus, la région a besoin d'une approche renouvelée en matière d’élaboration et de gestion des politiques publiques allant dans ce sens.

 Débattre des systèmes de protection sociale dans la région impliquerait de traiter différents aspects qui sont interreliées et fonctionnent conjointement. Par conséquent, afin de rendre le dialogue viable et dynamique, les ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social s'attacheront à promouvoir l'échange d'informations et d'enseignements tirés sur les sujets ci-après, qui visent à fournir une vision globale des aspects centraux de la question.

1. **Protection sociale adaptable et résiliente pour la gestion et l'atténuation des risques face aux urgences et aux catastrophes socio-environnementales**

Face à la multiplication des catastrophes environnementales, la notion de protection sociale adaptative et réactive en réponse aux situations d'urgence a été promue[[15]](#footnote-15)/. Cette approche vise à accroître l'efficacité des programmes sociaux afin de s’attaquer aux risques actuels et futurs et de les diminuer en promouvant des mesures de protection sociale adaptées au changement climatique, et en réduisant ainsi la vulnérabilité sociale aux risques environnementaux dans le long terme.[[16]](#footnote-16)/.

 Dans cette perspective, les systèmes d'information sociale jouent un rôle fondamental en termes de prévention (identification préalable du risque et de la vulnérabilité des ménages), d'autosélection (les personnes concernées demandent à s’inscrire afin de pouvoir bénéficier de programmes sociaux), d'enregistrement immédiat (collecte d'informations après la catastrophe) et d'ajustements (utilisation des systèmes d'information existants)[[17]](#footnote-17)/.

À cet égard, les États membres de l'OEA ont particulièrement insisté sur le fait que la coordination des politiques de protection sociale et des mesures d'atténuation et d'adaptation aux défis environnementaux peut contribuer à réduire les risques auxquels les groupes de population vulnérables et les régions les plus touchées, notamment les Caraïbes, sont les plus exposés[[18]](#footnote-18)/. Afin d'élargir le champ de ce débat, les échanges de cette séance plénière permettront d’explorer les possibilités qu’offre la protection sociale pour répondre au changement climatique, et d'examiner la manière dont les politiques de protection sociale peuvent être efficacement reliées aux politiques et programmes de gestion des risques face aux menaces en général.

1. **Durabilité des systèmes de protection sociale**

La pandémie de COVID-19 a mis à l'épreuve les systèmes de protection sociale à l'échelle mondiale, mettant au jour des lacunes préexistantes et désormais exacerbées, en ce qui concerne leur couverture, leur exhaustivité et leur adéquation, lesquelles sont associées à un investissement public en matière de protection sociale qui reste insuffisant. L'augmentation significative du taux de chômage et des niveaux de pauvreté ainsi que la forte baisse des investissements limitent la capacité des économies de la région à mobiliser des ressources, dans un contexte où le niveau élevé d'endettement résultant de la baisse des recettes fiscales, conjugué à l'augmentation des transferts pour soutenir les ménages et les entreprises, accroît les besoins de liquidités des pays et menace leurs possibilités d'assurer des investissements durables et équitables dans le domaine de la protection sociale. Cependant, les crises et les catastrophes peuvent être transformées en possibilités pour mettre au point des solutions innovantes et améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes de protection sociale, étant donné que la volonté politique et le financement ont été mis en relief comme des facteurs essentiels permettant de mettre en place une matrice de protection en réponse aux crises[[19]](#footnote-19)/.

Réaliser ces progrès réclame avant tout d’investir davantage et mieux, et demande en même temps une nouvelle approche intégrée qui puisse aller au-delà de la spécialisation sectorielle pour aborder les questions de redistribution des revenus et des richesses. Les lignes d'action proposées en matière de durabilité mettent l’accent sur l'intégration de l'autonomisation économique et politique des groupes les plus vulnérables ; l'autonomisation des petites entreprises, des producteurs ruraux et des travailleurs du secteur informel ; la promotion de l'égalité entre hommes et femmes ; la consolidation des changements dans les rapports de force entre le Nord et le Sud et dans les institutions de gouvernance mondiale, tout ceci afin d'induire un changement de paradigme structurel qui permette de réaligner les objectifs économiques sur les objectifs sociaux et environnementaux. À cette fin, il est impératif de progresser sur la voie vers la mise en œuvre des réformes fiscales et des systèmes d'imposition progressifs nécessaires, et d'élargir le financement multilatéral et les mesures d'allègement de la dette à la mesure des besoins des pays[[20]](#footnote-20)/.

Sachant que la protection sociale induit de multiples incidences souhaitables sur le développement humain et qu'elle a le potentiel de dynamiser l'économie en stimulant sa croissance[[21]](#footnote-21)/, les États membres sont appelés à travailler collectivement pour favoriser les effets de synergie nécessaires résultant d’une intégration. La réunion proposée favorisera le dialogue entre les gouvernements et d'autres acteurs sur le plan international afin de débattre d’autres options favorisant l’efficacité dans la gestion des dépenses publiques en la matière et de la définition d’équilibres optimaux entre les différentes modes de financement; des moyens possibles d'accroître la marge de manœuvre budgétaire; des options en matière de politiques; et de la promotion de la solidarité en matière de financement, entre autres.

1. **Innovations par l'intégration de nouvelles technologies dans le traitement des problèmes sociaux actuels**

La crise de COVID-19 a eu un impact sur la manière dont les gouvernements gèrent leurs politiques de protection sociale et, en particulier, sur la manière dont ils fournissent des prestations et indemnités à leurs populations. Les mesures sanitaires adoptées et la nécessité de répondre rapidement aux demandes sociales ont incité les gouvernements à utiliser et à tirer parti des technologies numériques pour simplifier et accélérer les processus d'accès aux prestations et pour étendre la collecte des données et faciliter le croisement des informations entre les institutions publiques capables de valider les informations sur les bénéficiaires afin de rendre la prise de décision plus rapide et plus efficace[[22]](#footnote-22)/.

Dans plusieurs cas, les innovations ont été des adaptations de processus, de protocoles ou de règles existant avant la pandémie, dans lesquelles certaines exigences d’accès aux prestations d'urgence ont été supprimées ou les conditions d'accès ont été suspendues. L'un des moyens les plus utiles pour favoriser l'accès et prévenir la contagion a été l'utilisation d'applications de téléphonie mobile et de banque mobile. Toutefois, ces stratégies révèlent la fracture numérique[[23]](#footnote-23)/ qui rend difficile le soutien aux groupes les plus touchés par la pandémie. Cette fracture numérique est directement liée aux inégalités sociales lorsqu'elle est combinée à d'autres facteurs d'exclusion, tels que la capacité économique, le temps disponible, les connaissances et les compétences, ainsi que le contexte culturel et linguistique[[24]](#footnote-24)/. En outre, les données disponibles indiquent que la fracture numérique est aggravée par des facteurs liés genre[[25]](#footnote-25)/ et à l'origine ethnique[[26]](#footnote-26)/, car ce sont les populations désavantagées de ce point de vue qui signalent les plus grandes difficultés à développer des compétences numériques, ainsi qu'à accéder à l'Internet et aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Bien que la région ait connu une révolution technologique sans précédent, l'accès à la téléphonie mobile, à l'Internet et aux comptes bancaires est encore rare dans plusieurs pays et zones géographiques. Cette situation est aggravée par les niveaux élevés d'analphabétisme numérique chez les personnes âgées et les personnes issues de ménages à faibles revenus[[27]](#footnote-27)/ et, si certains pays ont proposé un éventail plus large de mesures de substitution pour garantir l'accès aux prestations pertinentes, il est important de tenir compte de ces facteurs afin de pouvoir élaborer des stratégies susceptibles de réduire la fracture en exploitant le potentiel des TIC pour construire un avenir inclusif dans le domaine numérique.

Au niveau mondial, le Programme de développement durable à l’horizon 2030 souligne le rôle des TIC comme outil majeur pour accélérer le progrès humain. Pour la première fois, la REMDES-III[[28]](#footnote-28)/ a donné lieu au débat sur le rôle des TIC et de la culture numérique dans la réduction de la pauvreté et l'inclusion des groupes vulnérables dans les Amériques.Ce thème est repris lors de la réunion proposée, où les autorités participantes discuteront de la manière dont les innovations numériques, les télécommunications et les TIC peuvent être exploitées pour renforcer les systèmes de protection sociale dans la région, en assurant l'inclusion des secteurs sociaux les plus vulnérables. Des expériences efficaces seront partagées en matière de politiques et programmes dans ce domaine, qui ont été établis avant la pandémie ou élaborés et adaptés pour faire face à ses effets, en mettant l'accent sur le rôle du secteur privé, des communautés et des collectivités locales, ainsi que des organisations non gouvernementales dans la mise en œuvre de telles initiatives.

1. **Perspectives sur le revenu de base universel : Possibilités et défis concernant sa mise en œuvre**

Comme mentionné précédemment, l'impact de la pandémie en termes de réduction des revenus des ménages, en particulier pour les plus vulnérables, a été dévastateur. Cette situation a suscité des débats actuels sur les différentes possibilités concernant le revenu de base universel ou ciblé. Récemment, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a publié un document expliquant que l'aide d'urgence non assortie de conditions était un moyen rapide, équitable et réalisable d'éviter que la pandémie n'entraîne un nouvel appauvrissement. Les prestations en espèces accordées sans condition peuvent donc permettre aux individus de consacrer plus d'argent à leur régime alimentaire et potentiellement d’améliorer leur état de santé ainsi que la fréquentation scolaire. Elles peuvent contribuer à protéger leurs biens personnels et leur permettre de diversifier leurs moyens de subsistance, ainsi qu’avoir un impact substantiel sur la réduction des inégalités entre hommes et femmes[[29]](#footnote-29)/. Il a été estimé que le coût total de la mise en œuvre de ce type de politiques serait relativement modéré compte tenu de l'impact positif élevé sur la protection des personnes contre la pauvreté (équivalent à un montant situé entre 0,27 % et 0,63 % du PIB mensuel combiné des pays en développement)[[30]](#footnote-30)/.

D'autre part, différentes méthodes d'administration des politiques de revenu de base universel/temporaire ont été étudiées, telles que des compléments aux revenus existants des personnes touchées ou menacées de pauvreté, jusqu'à un niveau minimum d'au moins 70 % au-dessus du seuil de pauvreté ; des transferts forfaitaires équivalant à la moitié du revenu moyen des citoyens ; des transferts forfaitaires uniformes quel que soit le pays où vit la personne, entre autres. Le choix optimal dépendra du contexte particulier du pays. Par exemple, la première option ne fonctionnera que dans les pays où les systèmes d'enregistrement disposent d'informations précises sur les revenus des individus. Dans les pays où de tels systèmes sont inexistants ou incomplets, les autres options décrites ci-dessus peuvent s'avérer mieux adaptées. Les experts ont donc recommandé de reconnaître le droit à un revenu de base universel, en adaptant sa distribution en fonction des besoins de la population[[31]](#footnote-31)/.

Envisager une telle politique implique également de reconnaître au moins trois principales difficultés : la capacité administrative, dans la mesure où il serait nécessaire de disposer de registres numériques complets et à jour concernant la population ; le financement, en étudiant des possibilités telles que la réaffectation de ressources allouées à des dépenses non essentielles ; la suspension temporaire du service de la dette ; le recours aux transferts en espèces pour les besoins essentiels de consommation immédiate ; une partie des fonds serait récupérée par le biais de la fiscalité indirecte, ce qui permettrait un certain niveau d'autofinancement ; et le troisième obstacle serait la confiance, puisqu’un soutien politique et social élevé est essentiel[[32]](#footnote-32)/.

Il est communément admis que ces mécanismes de politiques n'inversent pas les récessions économiques dans les pays et qu'ils ne remplacent pas les systèmes de protection sociale. Cependant, ils peuvent atténuer les effets immédiats les plus graves des crises et des catastrophes. Il est donc à espérer que la REMDES-V favorisera le dialogue multilatéral nécessaire pour avancer sur la voie de la mise au point de mesures plus innovantes et plus efficaces pour éliminer la pauvreté et les inégalités, qui soient adaptées à la réalité sociale de chaque État.

1. **Politiques tenant compte de la migration internationale en tant que partie intégrante des systèmes de protection sociale : Approche préventive de la migration irrégulière et possibilités de réintégration sociale des migrants de retour au pays**

Dans le monde globalisé d'aujourd'hui, la migration joue un rôle central dans le développement économique des pays. En tant que défi mondial qui révèle les déficiences des mécanismes d'inclusion socio-économique, la migration est un dénominateur commun à toutes les régions du monde. En Amérique latine et dans les Caraïbes, elle fait partie de la vie quotidienne des pays, qu'ils soient pays de destination, de départ ou de transit de flux de personnes qui traversent les frontières des pays. Ces dernières années, elle a acquis une importance particulière en tant que question prioritaire du programme d’action international en matière de développement, non seulement en raison de son expansion et de sa diversification, mais aussi parce qu'il est devenu évident que les migrants ont été un secteur de la population historiquement négligé dans le cadre des politiques publiques en général, et celui des systèmes de protection sociale en particulier[[33]](#footnote-33)/.

En conséquence, il est important et urgent d'identifier de nouvelles solutions dans les politiques de protection sociale afin de garantir leurs droits, en répondant à leurs besoins spécifiques en fonction des étapes du cycle migratoire, du cycle de vie et de l'environnement dans lequel ils se trouvent, autant d’engagements qui nécessitent, en outre, un cadre institutionnel et juridique permettant l'accès à la protection sociale de base indépendamment du statut migratoire.

Par ailleurs, les effets de la pandémie de COVID-19 ont eu un impact différentié sur les migrants. Dans tous les pays pour lesquels ces données sont disponibles, le chômage des migrants a augmenté davantage que celui de leurs homologues natifs ; non seulement le revenu économique qu’ils perçoivent a diminué de manière spectaculaire, mais ils ont également été exposés à des impacts sur leur santé (étant fortement ancrés dans les secteurs d'activité en première ligne de la pandémie) mais également soumis à des vulnérabilités liées, par exemple, aux conditions de logement et à la pauvreté[[34]](#footnote-34)/. C'est pourquoi, si l'on veut parvenir à un relèvement véritablement inclusif, il sera essentiel de disposer de politiques migratoires intégrées aux matrices de protection sociale, capables de promouvoir des actions préventives et des solutions de substitution à la migration irrégulière, ainsi que d'approfondir le développement de possibilités pour la réintégration des migrants de retour.

La réunion donnera lieu à un débat entre experts et décideurs publics sur les défis de l'inclusion sociale et professionnelle des migrants, afin de définir des lignes d'action prioritaires. En outre, une « Proposition de lignes directrices régionales pour l'inclusion sociale des survivants de la traite des personnes dans les Amériques », élaborée conjointement par l'OEA et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), sera présentée afin de servir d’orientation pour la définition des principaux domaines d’intervention ainsi que pour la planification et la mise en œuvre d'actions concrètes visant à permettre la participation active de ce groupe de population à la vie sociale et économique des communautés dans lesquelles il réside.

1. **Marché du travail et protection sociale : Inclusion productive en matière d'emploi et promotion du travail formel, en tant que stratégies de réduction des inégalités et d'élimination de la pauvreté, en mettant l'accent sur l'accès à la sécurité sociale**

 Malgré une reprise économique progressive, il persiste dans la région des taux de chômage et des niveaux de pauvreté et de pauvreté absolue qui sont plus élevés que ceux observés avant la pandémie de COVID-19. En 2021, le taux de pauvreté absolue aurait atteint 13,8 % et le taux de pauvreté s'élèverait à 32,1 %. Par conséquent, par rapport aux chiffres de 2020, le nombre de personnes en situation de pauvreté absolue en 2021 aurait augmenté de quatre millions, tandis que le nombre total de personnes en situation de pauvreté aurait légèrement diminué[[35]](#footnote-35)/. Il convient de rappeler que le revenu est un indicateur pertinent pour mesurer la pauvreté, mais qu'il n'est pas suffisant pour comprendre les différentes privations auxquelles sont confrontées les personnes vivant dans la pauvreté. Reconnaissant que la pauvreté est une problématique multidimensionnelle, il est nécessaire de continuer à favoriser et à renforcer des stratégies nationales de mesure de la pauvreté qui tiennent compte de sa nature multidimensionnelle et permettent de développer des mécanismes plus efficaces pour l'éliminer.

 Il ressort d’un certain nombre d’analyses récentes[[36]](#footnote-36)/ que la crise sanitaire a eu de graves répercussions sur le marché mondial du travail. Au niveau régional, on a assisté à une baisse sans précédent de la participation au marché du travail, touchant particulièrement les femmes, qui ont assumé l'essentiel de la surcharge de travail non rémunéré lié aux soins, ce qui, conjugué à la réduction de l'emploi dans le domaine des services domestiques, a fait chuter le taux de participation des femmes à des niveaux similaires à ceux de 2002. Dans les conditions de la crise actuelle, le mécanisme traditionnel d'ajustement des ménages par l'insertion dans l'emploi informel n'a pas prévalu. Tout au contraire, les travailleurs du secteur informel ont été l'une des populations les plus touchées par l'augmentation du taux de chômage dans la région[[37]](#footnote-37)/. Les États sont donc appelés à prendre en compte ces manifestations de la crise dans le cadre de réponses en matière de protection sociale, en vue d'un relèvement assorti d’une justice sociale accrue.

 Les politiques sociales précédemment établies, dont certaines ont été adaptées à la situation sanitaire, ont été étendues et diversifiées, et comprennent un portefeuille d'interventions incluant des initiatives complémentaires aux programmes de transferts monétaires. En ce sens, les pays ont intégré aux matrices de protection sociale, des interventions qui favorisent l'inclusion à des fins de production des segments de la population à faibles revenus par le développement d'entreprises productives, des solutions de remplacement tirées par l'économie sociale et solidaire, l'augmentation de l'employabilité favorisant la formalisation, ainsi que la croissance des microentreprises, et petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux services financiers [[38]](#footnote-38)/. Ces interventions sont devenues des outils d'inclusion sociale, ayant un impact direct sur l'amélioration des revenus de la population la plus vulnérable et/ou la réduction de la pauvreté par le développement de leur potentiel productif. Cependant, la crise économique actuelle pose de nouveaux défis à prendre en compte en termes d'inclusion durable des bénéficiaires, en particulier les plus touchés, afin d'éviter les cycles de pérennisation intergénérationnelle de la pauvreté et des inégalités.

 Lors de la REMDES-IV, il avait été convenu de « contribuer au développement et à la durabilité des programmes et des initiatives qui renforcent et complètent l'impact des politiques de protection sociale (...) »[[39]](#footnote-39)/. Afin de donner suite à cet engagement, le débat entre les autorités participantes se concentrera sur le partage de données d’expériences, des bonnes pratiques et des leçons apprises en matière d’élaboration et de mise en œuvre d’initiatives d'inclusion à des fins productives et de promotion de la formalisation contenues dans les programmes sociaux au niveau national et/ou local. Le débat permettra également d’aborder les défis liés à une articulation efficace entre les programmes de prestations en espèces et les programmes de génération de revenus, en examinant les stratégies permettant de continuer à donner aux bénéficiaires des programmes sociaux les moyens de développer d’autres sources de revenus qui favorisent leur autonomie économique. En ce sens, il sera essentiel que les interventions des autorités prennent en compte les aspects liés aux inégalités de genre, raciaux et ethniques, ainsi que le débat sur le rôle que doit jouer la coopération au niveau continental afin de soutenir plus efficacement les ministères du développement social dans ce domaine.

1. **Avancer vers des sociétés solidaires : Défis et enseignements tirés des systèmes intégrés de soins dans la région**

 Comme cela a été mentionné, la pandémie de COVID-19 a eu un impact différentié sur la vie des femmes, exacerbant les inégalités préexistantes et entraînant des reculs inacceptables en termes de droits acquis. L'augmentation de la demande de soins, compte tenu des mesures sanitaires mises en place, combinée à la fermeture des établissements de soins, a eu des effets négatifs et peut-être durables sur la participation globale des femmes au marché du travail.

 D'autre part, la pandémie a permis de mettre en évidence la crise du secteur des soins et d'élargir le débat public sur la question. Le secteur des soins étaient déjà en crise avant la COVID-19 et représentait l'un des principaux obstacles à la participation des femmes à l'économie sur un pied d’égalité, ainsi qu'à la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes tant au sein des familles que dans la société dans son ensemble[[40]](#footnote-40)/.

 Investir dans les soins et promouvoir la coresponsabilité entre l'État, la famille, le marché et la communauté signifie une avancée substantielle vers l'égalité entre hommes et femmes, tout en stimulant l'activité économique, en générant des emplois professionnels de qualité et leur formalisation, en promouvant la transformation des rôles traditionnels des hommes et des femmes, en renforçant les familles par une répartition plus équitable des soins, en permettant d’établir et de mettre en application des normes et des règlements en matière de soins pour en garantir la qualité, et en favorisant une vision et une responsabilité collective en matière de développement économique et de cohésion sociale. Au niveau mondial, le coût et les bénéfices d'un retour opportun des femmes sur le marché du travail ont été estimés et il a été conclu que la prise de mesures immédiates en faveur de l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail ajouterait 13 000 milliards d’USD au PIB mondial en 2030, et sans ces mesures, il a été estimé que la croissance du PIB mondial pourrait être inférieure de 1 000 milliards de dollars d’USD en 2030[[41]](#footnote-41)/ /.

Dans ce contexte, il est attendu qu'au cours de la REMDES-V, un dialogue constructif sera engagé pour avancer sur la voie vers une « société de soins » dans les Amériques, qui soit capable d’envisager les soins comme un investissement social essentiel et comme faisant partie de la réponse transversale à la crise afin d’assurer un relèvement durable et transformateur. À cette fin, il est urgent d'évoluer vers des systèmes de soins intégrés et, à cet égard, il sera tenu compte des travaux récents de la Commission interaméricaine des femmes (CIM-OAS), qui a élaboré une [Loi-type sur les soins](https://www.oas.org/es/cim/docs/LeyModeloCuidados-ES.pdf), alignée sur une autre loi-type déjà adoptée par les États membres de l'OEA, la « [Loi type interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'éradication de la violence à l'égard des femmes dans la vie politique »](https://www.oas.org/en/cim/docs/ViolenciaPolitica-LeyModelo-ES.pdf), et celle sur les soins sera un outil important pour jeter les bases de la matrice de protection sociale dans nos pays et la consolider.

1. **Renforcement de la coopération régionale et internationale en tant que clé de la promotion de l'équité et la durabilité des systèmes de protection sociale**

Dans le cadre de ce sujet, un rapport sur le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action du Guatemala 2019 et sur les actions menées par les groupes de travail en activité au cours du cycle 2019-2022 sera présenté, et une discussion sera encouragée pour jeter les bases du renforcement du Réseau interaméricain de protection sociale (RIPSO), en tant que mécanisme de coopération de référence pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de la République dominicaine 2022.

1. **Élection du bureau de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES)pour la période 2022-2025**

 Comme le dispose l'article 4 du [Règlement des Commissions interaméricaines du CIDI](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=259&lang=s), les commissions interaméricaines du CIDI élisent chacune un président et deux vice-présidents qui exercent leurs fonctions pendant trois ans ou jusqu’à la prochaine réunion ordinaire de la commission. Leur mandat débute à la date de leur élection et expire au moment de l’élection de leurs successeurs. Si la commission ne se réunit pas au cours de cette période, les élections peuvent avoir lieu dans le cadre des réunions ordinaires du CIDI ou de la réunion des ministres et hauts fonctionnaires du secteur concerné pour autant qu’un point figure à cet effet dans l’ordre du jour de la réunion. L’élection s’effectue par le vote affirmatif de la majorité des États membres.

1. **Fixation du lieu et de la date de la Sixième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (REMDES-VI)**

Conformément aux Lignes directrices générales pour les processus sectoriels au niveau ministériel dans le cadre du CIDI, les États membres désireux d’accueillir la REMDES-VI sont invités à manifester leur intérêt. Une fois que le lieu de la REMDES-VI aura été déterminé, l'État membre sélectionné intègrera la troïka et commencera à participer au cycle ministériel et au processus de sa préparation. L'engagement de l'État membre commence à partir du moment où il confirme son intention d’accueillir la réunion et s’achève lorsqu’il s’est acquitté de ses responsabilités au sein de la troïka.

La troïka est composée des autorités sectorielles des États membres qui ont présidé, en qualité de pays d’accueil, les cycles ministériels précédent, actuel et futur (une fois que l'offre d'accueillir la prochaine réunion a été annoncée). Dans le cas où aucun pays hôte n'est annoncé, la troïka fonctionnera uniquement avec deux autorités, et la troisième se joindra à elle lorsqu'elle informera le CIDI de son intention d'accueillir la réunion ou, dans le cas où la réunion ministérielle se tiendrait au siège du Secrétariat de l'OEA, lorsqu'elle sera élue présidente de la réunion ministérielle.

1. **Examen et approbation du projet de Déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social et du projet de Plan d'action de la République dominicaine 2022**

Le projet de déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social et le projet de plan d'action de la République dominicaine seront examinés et approuvés.

1. **OBJECTIFS DE LA RÉUNION**
2. Convenir les mesures appelées à faire avancer et à consolider des systèmes de protection sociale résilients, inclusifs et durables en tant que stratégie essentielle pour répondre aux lacunes et aux besoins persistants dans les Amériques, y compris ceux qui émergent comme conséquences de la pandémie de COVID-19.
3. Identifier et partager les données d’expériences et les innovations efficaces en matière de politique publique de protection sociale visant la réalisation des Objectifs de développement durable, ainsi que les bonnes pratiques, les initiatives et les outils qui se sont avérés utiles pour faire face à la crise, en mettant en évidence les leçons apprises et les défis latents dans les processus de conception, de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de ceux-ci.
4. Promouvoir les engagements de partenariat pour la coopération au niveau continental en tant que mécanisme clé pour favoriser le développement social dans la région.
5. Mieux faire connaître le rôle central joué par les ministères du développement social dans l'atténuation des risques, la limitation des incidences et le relèvement face à crise et, par conséquent, la nécessité de renforcer leurs capacités institutionnelles à répondre de manière intégrée et articulée aux besoins à court, moyen et long terme par le biais de modèles de gestion des politiques publiques efficaces, durables et transparents.
	1. **Questions appelées à orienter le dialogue ministériel :**

Quels sont les domaines qui présentent les plus grandes lacunes et quels sont les défis à relever en priorité dans la région en matière de développement social ? Comment la protection sociale peut-elle contribuer à la gestion des risques et aux interventions en cas d’urgence ? Comment renforcer la réponse des pouvoirs publics aux besoins de protection sociale dans le contexte de la crise sanitaire et économique ? Quels sont les acteurs clés à impliquer dans la construction des pactes sociaux et des pactes budgétaires nécessaires à la résilience et à la durabilité de ces systèmes ? Quelles stratégies se sont avérées les plus efficaces en matière d'intervention ? Quelles sont les approches que vous avez trouvées utiles pour répondre aux besoins spécifiques de la population la plus touchée ? Quelles lignes d'action seraient nécessaires dans ce domaine ? Comment les pratiques exemplaires au niveau international peuvent-elles être adaptées au contexte national ? Quelles sont les leçons à tirer de la situation sanitaire actuelle en matière de développement social ? Quel est/devrait être le rôle de la coopération internationale pour le développement social dans le continent américain ? Quelles expériences ou possibilités de coopération et de soutien technique les États membres peuvent-ils fournir ? Dans quelle mesure et comment la communauté internationale peut-elle compléter et soutenir la mobilisation des ressources et les stratégies de financement durable en faveur de la protection sociale ?

1. **RÉSULTATS ESCOMPTÉS**
2. Élargir et consolider les perspectives d'action qui assurent la viabilité de la construction de systèmes de protection sociale capables de s'adapter et de répondre à l'ensemble des besoins de la société contemporaine de manière efficace, efficiente et durable.
3. Identifier et partager les données d’expériences et les bonnes pratiques en matière de politiques publiques dans le contexte des thèmes centraux de la réunion, en mettant l'accent sur les leçons tirées de leur formulation et de leur mise en œuvre.
4. Élargir et consolider les partenariats stratégiques et les initiatives de coopération pour promouvoir le développement social du continent américain.
5. Adopter une « déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social », dans laquelle sont définies des lignes d'action clés visant à promouvoir le développement social dans la région, ainsi qu’un plan d'action pour sa mise en œuvre (« Plan d'action de la République dominicaine 2022 »).
6. Identifier quelques propositions concrètes en vue du renforcement du Réseau interaméricain de protection sociale (RIPSO) en tant que mécanisme de coopération de référence pour soutenir la réalisation du Plan d'action 2022-2025.
7. **STRUCTURE DE LA RÉUNION**

 Afin de faciliter la réalisation des objectifs de la réunion, chacun des sujets proposés en vue du dialogue sera traité dans le cadre de séances plénières. Les séances commenceront par des exposés d'experts en la matière, y compris des universitaires, des représentants d'organismes internationaux, d'organisations de la société civile, etc., qui partageront une analyse technique des questions, notamment les tendances et priorités régionales dans le domaine. Ensuite, les ministres des pays précédemment identifiés partageront des données d'expérience sur les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de politiques, programmes ou initiatives publics concernant le sujet abordé lors de la séance plénière correspondante, en identifiant les leçons apprises et les défis de mise en œuvre auxquels ils ont pu être confrontés. Après les exposés des pays, un dialogue sera ouvert, dans le cadre duquel les ministres et les hauts fonctionnaires auront l'occasion d'échanger des idées, des données d'expériences et des perspectives sur le sujet débattu.

 Il sera fait en sorte que les participants partagent des données d'expériences précieuses et d'éventuelles possibilités de coopération technique internationale dans le domaine, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien au relèvement après la COVID-19.

 Ensuite, le rapport sur le suivi de la mise en œuvre du « Plan d'action du Guatemala 2019 » et sur les actions menées par les groupes de travail en activité au cours du cycle 2019-2022 sera présenté.

 Lors des séances plénières, il est également prévu de fixer la date et le lieu de la REMDES-VI et d'approuver le « Projet de déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social », en même temps que les principaux accords politiques émanant de la réunion, ainsi que le « Projet de plan d'action de la République dominicaine 2022 ».

CIDRP03554F01

1. . F. Filgueira et al, **América Latina ante la crisis del COVID-19 : vulnerabilidad socioeconómica y respuesta social**, série Políticas Sociales, n° 238, Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 2020. Peut être consulté à l'adresse suivante : https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46484/1/S2000718\_es.pdf [↑](#footnote-ref-1)
2. . PNUD (2020) **Las implicaciones socio-económicas de la pandemia por COVID-19: Ideas para la acción en políticas públicas**. Peut être consulté à l'adresse suivante : https://n9.cl/1oq02 [↑](#footnote-ref-2)
3. . CEPALC (2021) **La paradoja de la recuperación en América Latina y el Caribe. Crecimiento con persistentes problemas estructurales***:* **desigualdad, pobreza, poca inversión y baja productividad***.* Peut être consulté à l'adresse suivante :

https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/47043/5/S2100379\_es.pdf [↑](#footnote-ref-3)
4. . F. Filgueira et al, **América Latina ante la crisis del COVID-19 : vulnerabilidad socioeconómica y respuesta social**, série Políticas Sociales, n° 238, Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 2020. Peut être consulté à l'adresse suivante : https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46484/1/S2000718\_es.pdf [↑](#footnote-ref-4)
5. . Organisation des États Américains (OEA) (sf). **Desigualdad e Inclusión Social en las Américas, 14 ensayos.**(Deuxième édition). Peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.oas.org/docs/desigualdad/libro-desigualdad.pdf> [↑](#footnote-ref-5)
6. . Adoptée par les États membres le 31 octobre 2016, par la résolution AG/RES.1 (LI-E/16)de l'Assemblée générale [↑](#footnote-ref-6)
7. . CIDI/CPD/doc.125/16 rev. 4. Matrice de travail pour l'analyse du pilier développement du plan stratégique 2016-2020 [↑](#footnote-ref-7)
8. . Réunions de la REMDES tenues à ce jour : Reñaca (Chili ) 2008, Cali (Colombie) 2010, Asunción (Paraguay) 2016, et Guatemala (République du Guatemala) 2019. [↑](#footnote-ref-8)
9. . CEPALC (2015)*.* **Sistemas de protección social en América Latina y el Caribe: Una perspectiva comparada.**Peut être consulté à l'adresse suivante :

 *https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/36831/1/S2014250\_es.pdf* [↑](#footnote-ref-9)
10. . CEPALC (2015)*.* **Sistemas de protección social en América Latina y el Caribe: Una perspectiva comparada.**Peut être consulté à l'adresse suivante :

*https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/36831/1/S2014250\_es.pdf* [↑](#footnote-ref-10)
11. . Telle que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies de 1948 et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de 1966. [↑](#footnote-ref-11)
12. . La Convention américaine relative aux droits de l'homme de 1969, et son protocole additionnel relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le « Protocole de San Salvador » de 1999, ainsi que la [Charte sociale des Amériques](http://www.oas.org/es/sedi/ddse/documentos/carta_social/CartaSocialAprobada_AG2012.pdf). [↑](#footnote-ref-12)
13. . Objectifs de développement durable, cible 1.3 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.agenda2030.gob.es/recursos/docs/METAS_DE_LOS_ODS.pdf> [↑](#footnote-ref-13)
14. . Document **Déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social,** issu de la REMDES-IV (Guatemala) 2019. [↑](#footnote-ref-14)
15. . Davies, M. et al. (2008), « Climate Change Adaptation, Disaster Risk Reduction and Social Protection », Brighton : Institut d'études du développement de l'Université du Sussex. [↑](#footnote-ref-15)
16. . C. Robles et C. Rossel, « Herramientas de protección social para enfrentar los efectos de la pandemia de COVID-19 en la experiencia de América Latina », Project Documents (LC/TS.2021/135), Santiago, (ECLAC), 2021. Peut être consulté à l'adresse suivante :

https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/47412/1/S2100613\_es.pdf [↑](#footnote-ref-16)
17. 20. C. Robles et C. Rossel, « Herramientas de protección social para enfrentar los efectos de la pandemia de COVID-19 en la experiencia de América Latina », Documents de projets (LC/TS.2021/135), Santiago, (ECLAC), 2021. Peut être consulté à l'adresse suivante :

https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/47412/1/S2100613\_es.pdf [↑](#footnote-ref-17)
18. . Document Déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social, issu de la REMDES-IV (Guatemala) 2019. [↑](#footnote-ref-18)
19. . CEPALC (2021) Una agenda innovadora de financiamiento para el desarrollo para la recuperación de América Latina y el Caribe. Peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.cepal.org/es/publicaciones/47489-agenda-innovadora-financiamiento-desarrollo-la-recuperacion-america-latina> [↑](#footnote-ref-19)
20. . CEPALC (2021) Desastres y desigualdad en una crisis prolongada: hacia sistemas de protección social universales, integrales, resilientes y sostenibles en América Latina y el Caribe. Peut être consulté à l'adresse suivante : https://crds.cepal.org/4/es/documentos/desastres-desigualdad-crisis-prolongada-sistemas-proteccion-social-universales-integrales [↑](#footnote-ref-20)
21. . OIT (2022) Investing more in Universal protection. Peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=57638 [↑](#footnote-ref-21)
22. . CEPALC (2021) Herramientas de protección social para enfrentar los efectos de la pandemia de COVID-19 en la experiencia de América Latina. Peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjUyJDTr631AhVgrJUCHQPHAZEQFnoECAkQAQ&url=https%3A%2F%2Frepositorio.cepal.org%2Fbitstream%2Fhandle%2F11362%2F47412%2F1%2FS2100613_es.pdf&usg=AOvVaw1ymCsbi3pF-jdKuVgDRZt7> [↑](#footnote-ref-22)
23. . Le terme « fracture numérique » se réfère aux disparités existant entre individus, foyers, entreprises et aires géographiques de différents niveaux socio-économiques en ce qui concerne leurs possibilités d’accès aux TIC ainsi qu’à l’utilisation de l’Internet. Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), <https://www.oecd.org/sti/1888451.pdf> [↑](#footnote-ref-23)
24. . Castaño, C. (2008). La segunda brecha digital. Madrid, Espagne : Ediciones Cátedra. Peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.ub.edu/geocrit/b3w-825.htm> [↑](#footnote-ref-24)
25. . Forum économique mondial (WEF) Global Gender Gap Index, 2021. Peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf> [↑](#footnote-ref-25)
26. . CEPALC (2003) Los Caminos hacia la Sociedad de la Información en América Latina y el Caribe. Santiago du Chili, Chili. Peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.cepal.org/publicaciones/xml/5/11575/DGE2195-CONF91-3.pdf> [↑](#footnote-ref-26)
27. . CEPALC (2021) Desastres y desigualdad en una crisis prolongada: hacia sistemas de protección social universales, integrales, resilientes y sostenibles en América Latina y el Caribe (LC/CDS.4/3), Santiago. Peut être consulté à l'adresse suivante :

https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/47375/3/S2100468\_es.pdf [↑](#footnote-ref-27)
28. . Rapport final de la Troisième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement. Peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.oas.org/es/sadye/remdes/default.asp> [↑](#footnote-ref-28)
29. . Les emplois occupés par les femmes dans le monde ont tendance à être précaires, moins bien rémunérés et souvent dépourvus de protection sociale et de filets de sécurité (...) cette politique encouragerait l'indépendance économique des femmes. https://www.undp.org/press-releases/undp-calls-temporary-basic-income-help-worlds-poorest-women-cope-effects-covid-19 [↑](#footnote-ref-29)
30. . Pour plus de données, veuillez vous référer à la source : PNUD (2020) *Revenu minimum provisoire*. Disponible sur : https://www.undp.org/publications/temporary-basic-income-tbi [↑](#footnote-ref-30)
31. . Idem. [↑](#footnote-ref-31)
32. . OIT (2005) Ingreso básico universal y diálogo social. Peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.oitcinterfor.org/node/5713 [↑](#footnote-ref-32)
33. . CEPALC (2018) Protección social y migración. https://www.cepal.org/sites/default/files/publication/files/44021/S1800613\_es.pdf [↑](#footnote-ref-33)
34. . OCDE. La crisis del COVID-19 pone en riesgo la migración y los avances en la integración. https://www.oecd.org/centrodemexico/medios/lacrisisdelcovid-19poneenriesgolamigracionylosavancesenlaintegracion.htm [↑](#footnote-ref-34)
35. . CEPALC (2022) Panorama Social de América Latina 2021. Peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.cepal.org/es/publicaciones/47718-panorama-social-america-latina-2021 [↑](#footnote-ref-35)
36. .. Pour n'en citer que quelques-uns : CEPALC (2020), Panorama Social de América Latina (LC/PUB.2021/2-P), Santiago. <https://www.cepal.org/es/publicaciones/46687-panorama-social-america-latina-2020> [↑](#footnote-ref-36)
37. . CEPALC (2021) Herramientas de protección social para enfrentar los efectos de la pandemia de COVID-19 en la experiencia de América Latina. Peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjUyJDTr631AhVgrJUCHQPHAZEQFnoECAkQAQ&url=https%3A%2F%2Frepositorio.cepal.org%2Fbitstream%2Fhandle%2F11362%2F47412%2F1%2FS2100613_es.pdf&usg=AOvVaw1ymCsbi3pF-jdKuVgDRZt7> [↑](#footnote-ref-37)
38. . CEPALC (2011) Protección social inclusiva en América Latina Una mirada integral, un enfoque de derechos. Peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/2593/S2011914_es.pdf> [↑](#footnote-ref-38)
39. . OEA, Déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social, REMDES, 2019, Guatemala. Peut être consulté à l'adresse suivante :

http://scm.oas.org/remdesiv/Documentos/CIDES00196F06.doc [↑](#footnote-ref-39)
40. . CIM-OEA, EuroSociAL (2021) COVID-19 en la vida de las mujeres: emergencia global de los cuidados. Peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.oas.org/es/cim/docs/CuidadosCOVID19-ES.pdf [↑](#footnote-ref-40)
41. . CIM-OEA, EuroSociAL (2021) COVID-19 en la vida de las mujeres: los cuidados como inversión. Peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.oas.org/es/cim/docs/CuidadosCOVID19-ES-Corto.pdf [↑](#footnote-ref-41)